



DIPE/25-1045-939 du 12/05/2025

APPEL A CANDIDATURES : CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL EPS

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOUBIERES - directeur académique adjoint - tristan.loubieres@ac-aix-marseille.fr - M. PASQUIER - coordinateur mouvement 2nd degré - Tél : 04 42 91 70 70 - mvt2025@ac-aix-marseille.fr - M. PAULHAN - IEN en charge de la mission EPS 1er degré - yoann.paulhan@ac-aix-marseille.fr

Un poste de conseiller pédagogique départemental EPS est susceptible d'être vacant pour la rentrée 2025.

Ce poste est ouvert aux personnels enseignants du 2nd degré titulaire du CAFFA ainsi qu'aux personnels titulaires du CAPEPS (pour tous les candidats, une bonne connaissance des deux degrés est un plus).

Les candidatures composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae doivent être adressées, par la voie hiérarchique à : ce.cab13@ac-aix-marseille.fr

Copie à :

Monsieur Tristan LOUBIERES directeur académique adjoint : tristan.loubieres@ac-aix-marseille.fr

Et à Monsieur Yoann PAULHAN, IEN mission EPS 1^{er} degré : yoann.paulhan@ac-aix-marseille.fr

(Objet : candidature CPD EPS 2025)

avant le 31 mai 2025, délai de rigueur

Vous trouverez en annexe la fiche de poste ainsi que les modalités détaillées de candidature, d'affectation et d'exercice.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL EPS
au sein de la CELLULE EPS
1 poste est susceptible d'être vacant pour la Rentrée Scolaire 2025

INTITULE DU POSTE	Conseiller(e) pédagogique départemental(e) EPS (CPD EPS)
FONCTION	Conseiller(e) du DASEN pour la mise en œuvre de l'EPS au niveau départemental pour les 1 ^{er} et 2 nd degré
PROFIL DES CANDIDATS	Poste ouvert aux personnels enseignants du 2nd degré titulaire du CAFFA ainsi qu'aux personnels titulaires du CAPEPS (pour tous les candidats, une bonne connaissance des deux degrés est un plus)
RATTACHEMENT HIERARCHIQUE	Le poste est placé sous l'autorité du Directeur académique des Services de l'Education Nationale et sous l'autorité hiérarchique du DASEN adjoint chargé du dossier EPS et de l'IEN en charge de la mission EPS 1 ^{er} degré. Le conseiller pédagogique exerce une mission départementale en EPS au sein d'une cellule EPS composée de 4 conseillers départementaux.
LIEU D'EXERCICE	Le poste est implanté à la Direction des services départementaux des Bouches-du-Rhône, 28 Bd Charles Nédelec 13001 Marseille.
ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	Le CPD est déchargé de service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires (soit 1607h annuelles) et se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire. Les horaires sont répartis selon les nécessités de service. Les personnes recrutées seront soumises au règlement intérieur applicable aux personnels de la DSDEN. Des possibilités de télétravail sont ouvertes sur certaines demi-journées.
MISSIONS	Description des missions de conseiller pédagogique départemental en EPS Le conseiller est un référent départemental, en ce qui concerne l'enseignement de l'EPS dans le 1^{er} degré. Il participe aux réflexions départementales et académiques. Il assure le suivi de l'évolution des textes règlementaires et propose les outils nécessaires à leur application dans les établissements du 1^{er} degré. Il apporte sa contribution à la définition et au suivi de projets fédérateurs (30 min APQ, Aisance aquatique, savoir rouler à vélo etc.) auxquels sont associées les circonscriptions. Il participe aux actions d'aide et de formation initiale et continue des enseignants, des CPC, néo CPC mission EPS, des directeurs d'écoles notamment dans le cadre des animations pédagogiques départementales et participe à la formation de formateurs, Il travaille en étroite collaboration avec le SDJES sur les dossiers des pratiques sportives, du temps péri-scolaire et extra-scolaire, des dossiers relatifs à la jeunesse, à l'engagement, à la vie associative et la citoyenneté, Il travaille en collaboration avec les IEN et les Conseillers pédagogiques de circonscription, et l'IPR référent académique EPS ; dans le cadre de la dynamisation du sport scolaire Il assure le suivi de groupes de travail départementaux afin de mutualiser les pratiques au sein du département dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de l'école primaire Il met en œuvre des outils de suivi et des indicateurs en rapport avec l'EPS, il assure le suivi financier des transports scolaires EPS pour les collèges du département. Il assure le suivi des agréments d'intervenants extérieurs bénévoles et rémunérés dans le domaine de l'EPS, notamment dans les activités à encadrement renforcé, au niveau des

	circonscriptions et du département, il suit également les conventions de partenariats et leurs évolutions Il assure la coordination de l'action des différents partenaires de l'école (UNSS et USEP, Conseil départemental, Communes, centres de formation universitaires, fédérations sportives ...) et notamment contribue à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques (Génération 2024, Journée Olympique, Journée du Sport Scolaire, SOP) Il assure la coordination de l'utilisation des installations sportives en lien avec les collectivités et notamment lors de l'organisation des examens et concours. Il suit les projets de construction, réhabilitation et équipement des installations sportives. Il peut être amené à assister ou représenter le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, dans le cadre de certaines réunions et événements officiels, dans le domaine de l'EPS Il élabore des propositions de réponse à certains courriers pour le DASEN dans son domaine d'expertise
COMPETENCES	- Maîtrise de l'outil informatique indispensable (mailing, Word, Excel, Power Point...) - Capacités rédactionnelles et bonne connaissance de la communication administrative (lettres, note au DASEN, conventions...) - Capacité à élaborer des outils et supports, des documents et des ressources - Connaissance des textes (programmes, encadrement des APS, natation, sorties scolaires...) - Expertise dans l'accompagnement, la formation et dans la conduite de réunions - Capacité à s'adapter à différents publics et tâches grâce à des qualités relationnelles et professionnelles : disponibilité, écoute, capacité d'analyse et de synthèse, esprit d'initiative approprié aux différentes situations, discrétion, confidentialité, loyauté, capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations et des tâches à accomplir - Travail en lien avec différents partenaires - Aptitude au travail en équipe et à son impulsion - Connaissance des 1^{er} et 2nd degrés souhaitée, aptitude à travailler en inter-degrés - Capacité de veille pédagogique, didactique et institutionnelle.
AFFECTATION	L'affectation au sein de la DSDEN 13 sera établie selon une modalité provisoire au 1^{er} septembre 2025, pour une durée d'une année scolaire par un arrêté émanant de la division des personnels enseignants (DIPE). Pendant l'année 2025/2026, l'agent concerné conserve son poste obtenu à titre définitif dans l'académie (ancienne affectation). Sous réserve de l'avis favorable du DASEN, l'agent sera affecté à titre définitif à la DSDEN à compter du 1^{er} septembre 2026. Le poste précédent occupé sera déclaré vacant.
ELEMENTS DE REMUNERATION	Le conseiller pédagogique EPS perçoit une indemnité de fonctions particulières de 4850€ par an
MODALITES DE CANDIDATURE	Lettre de motivation et CV à transmettre par voie hiérarchique par mail à : ce.cab13@ac-aix-marseille.fr Copie à Monsieur Tristan LOUBIERES directeur académique adjoint : tristan.loubieres@ac-aix-marseille.fr Et à Monsieur Yoann PAULHAN, IEN Mission EPS 1^{er} degré : yoann.paulhan@ac-aix-marseille.fr Objet : candidature CPD EPS 2025 <u>avant le 31 mai 2025, délai de rigueur</u>
MODALITÉS DE RECRUTEMENT	Entretien de recrutement